



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Incohérence de la DAC qui ferme les musées et met délibérément en danger les agents des bibliothèques.

Aujourd'hui samedi 14/03 et demain dimanche 15/03, tous les musées sont fermés, les visites au EHPAD suspendues, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités aussi afin de limiter au maximum le risque épidémique, sauf... les bibliothèques qui seront les seules à rester ouvertes!

La Maire de Paris a décidé que "toutes les bibliothèques non exclusivement jeunesse maintiennent ouverts les espaces destinés aux publics adultes, en adaptant leur jauge globale. Elles proposeront aux parents une sélection de documents pour les enfants et les adolescents."

De qui se moque-t-on?

Quand le Premier Ministre interdit les rassemblements de plus de 100 personnes, la Maire ignore que les bibliothèques peuvent en accueillir trois fois plus. Quand le ministère de la Culture fait fermer aujourd'hui tous les établissements et lieux culturels situés à Paris sous son autorité, la Maire fait comme si de rien n'était. Quand Christophe Girard, à la suite de M. Riester tweete "la fermeture de nos musées municipaux et de nos bibliothèques afin de protéger nos agents et le publics", la Maire ne relaie pas sa décision.

Silence total, y-a-t-il un pilote à la DAC ?

La Ville est capable d'organiser des élections avec des moyens qu'on refuse aux bibliothèques. Pourquoi dimanche les bureaux de vote seront-ils nettoyés et les bibliothèques ouvertes sans mesure d'hygiène? Pourquoi le dimanche les électeurs seront-ils invités à venir avec leur propre stylo, à se mettre à distance, à utiliser du gel hydro-alcoolique quand les bibliothèques n'ont strictement rien d'autre pour se protéger que l'espoir que l'épidémie reste à la porte des établissements?

Les bibliothèques sont livrées à elles-mêmes et le traitement de la crise sanitaire n'est pas à la hauteur des événements et le silence de l'administration est inqualifiable.

C'est pourquoi en l'absence de consignes claires et en attendant "la fermeture de toutes les bibliothèques et médiathèques de la ville de Paris à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre" le SUPAP-FSU et les autres organisations syndicales appellent les agents de la DAC à faire valoir leur droit de retrait.

Le SUPAP-FSU considère que le droit de retrait est individuel et qu'il faut ici invoquer les "défauts dans les systèmes de protections" ou plus simplement un défaut de protection. Cette réponse doit être signée individuellement sur le cahier hygiène et sécurité présent dans chaque établissement, sur le modèle suivant:

« Conformément à l'article 5-1 du décret 85-603 du 10 juin 1985, j'exerce mon droit de retrait car je constate un défaut de protection qui

m'expose à la pandémie touchant actuellement le pays. Je n'ai ni gant, ni masque à usage unique, ni gel hydro-alcoolique à ma disposition ni à celle des usagers. Aucune consigne ni aucune mesure ne sont prises pour assurer ma sécurité ni celles des usagers en service public. »

Vous remplissez bien et vous signez. Ce droit de retrait pour défaut de protection doit être renouvelé chaque jour, donc demain dimanche par les collègues des bibliothèques concernés. Ils devront impérativement être présents pour signer ce cahier, car il ne peut être exercé à distance et travailleront en interne s'ils veulent être payés.

Aucune bibliothèque ne doit être ouverte aujourd'hui ni demain. Le SUPAP-FSU invite le BBL à prendre enfin ses responsabilités et aux agents à se protéger.

[Cliquer sur l'image pour accéder au guide](#)

<http://www.supap-fsu.org/>

[inscription à la lettre d'information du site](#)

[et pour adhérer , c'est en cliquant ICI](#)

[ET Twitter @ supapFsu](#)